

● (8.50 p.m.)

M. Schreyer: Comme tous les discours de tous les préopinants ont été brefs et sans ambages, peut-être devrais-je en faire autant. J'aimerais formuler certaines remarques au sujet de quelques aspects des opérations de la Banque d'expansion industrielle et à l'égard desquels j'aimerais interroger le ministre.

Depuis quelques années, ceux qui ont obtenu, ou tenté d'obtenir, un prêt de la Banque m'ont donné à entendre que ses exigences relatives à la sûreté des prêts témoignaient d'une prudence si excessive, qu'elle ne servait plus guère à d'autres fins que celles des sources ordinaires de prêts. Or, le ministre nous dit aujourd'hui que le montant des prêts consentis par la Banque a triplé depuis 5 ou 6 ans. Alors, c'est que la Banque serait devenue moins stricte pour ce qui est de la sûreté des prêts ou que l'accroissement naturel de notre activité industrielle a contribué, à lui seul, à tripler le montant des prêts. Dans ce dernier cas, il reste que la Banque devrait songer à adoucir ses restrictions relativement à la sûreté des prêts.

D'après les remarques du député de Moose-Jaw-Lake-Centre, il semble que les entreprises, petites et moyennes, ont toujours beaucoup de difficulté à obtenir un prêt de la Banque d'expansion industrielle. Le ministre pourrait peut-être nous dire si l'on a triplé le montant prêté à cause du relâchement des exigences en matière de sûreté ou simplement par suite de l'accroissement de l'activité commerciale au pays.

J'aimerais parler maintenant du rôle que joue la Banque d'expansion industrielle dans le financement du commerce des produits agricoles. Je soulève cette question à la suite des commentaires du député de Moose-Jaw-Lake-Centre. Je ne rejette pas tous les propos de ce dernier, mais il faudrait, à mon avis, établir une distinction entre les entreprises qui s'occupent de la transformation des denrées et celles qui veulent produire des denrées et des fibres. J'aimerais qu'on établisse cette distinction. A mon avis, si un groupe veut entreprendre la production de denrées et de fibres, on devrait tenir compte autant que possible des intérêts de ceux qui ont toujours été considérés comme des cultivateurs authentiques. Si un organisme gouvernemental comme la Banque d'expansion industrielle veut encourager la formation de sociétés commerciales s'occupant de produits agricoles—soit la production de denrées et de fibres—à mon avis, consciemment ou non, nous nuisons à ceux qui comptent exclusivement sur la production agricole pour gagner leur vie.

Si on m'a mal compris, je m'excuse de n'avoir pu m'exprimer plus clairement. La question est assez importante, selon moi, pour

justifier une nouvelle tentative. Pour ma part, je me rappelle que lorsque le gouvernement d'une des provinces des Prairies—peu importe laquelle—a créé un fonds d'expansion industrielle assez semblable à son pendant fédéral, ce fonds se servit effectivement de fonds publics pour l'établissement d'une société corporative agricole qui se lança dans l'élevage de la volaille et la transformation de ses sous-produits. Personne, je pense, ne se serait opposé à ce qu'un prêt industriel soit accordé au secteur de la transformation de cette entreprise, mais bien des gens ont critiqué le prêt de fonds publics en vue d'établir une société de produits alimentaires faisant concurrence aux cultivateurs qui comptaient depuis longtemps sur l'aviculture comme gagne-pain.

J'aimerais poser au ministre une question qui, selon moi, lui donnerait l'occasion d'éclaircir une partie de sa déclaration de ce soir. Il nous a dit qu'aux termes des dispositions du bill qui sera présenté sous peu, le capital versé de la Banque sera porté de 50 à 75 millions de dollars et que le rapport serait de dix pour un entre les prêts non remboursés et le capital versé, ce qui voudrait dire que le montant maximum des prêts pourrait s'élever à 750 millions de dollars. Pourtant le ministre a parlé d'un nouveau maximum de 1,045 millions. Il faut tirer la chose au clair.

Finalement, je ne crois pas que le ministre nous ait indiqué, dans ses explications, quelle tendance existe au sein de la Banque d'expansion industrielle au sujet du financement par l'achat d'actions et d'une participation accrue aux accords de souscription. Aux termes de la loi actuelle, sauf erreur, la Banque peut s'occuper de financement par l'achat d'actions. Même si elle estimait ne plus pouvoir aider une entreprise au moyen de prêts en argent, elle pourrait le faire en achetant une partie de son actif—en devenant actionnaire, pour ainsi dire. Une nouvelle tendance se dessine-t-elle ou, comme dans le passé, s'agit-il toujours d'une partie relativement peu importante de l'activité de la Banque d'expansion?

● (9.00 p.m.)

Enfin, je veux faire au ministre une remarque positive, même si elle devait être réfutée dans quelques mois. Il est faux, comme on le dit depuis quelques semaines, que le gouvernement semble annoncer qu'il projette d'abandonner le rôle d'intermédiaire dans le financement des affaires, car l'initiative qu'il prend en recommandant ce projet de résolution à la Chambre semble prouver le contraire. Je me reporte en particulier à un article qui a paru dans le *Financial Times*, où l'auteur fait observer que le nouveau taux de